



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-183

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Secrétariat général commun départemental

71-2021-11-22-00001 - Arrêté modificatif concernant l'annexe de l'arrêté n° 712021070600003 portant organisation budgétaire issue de la régionalisation CHORUS (7 pages)	Page 3
71-2021-11-22-00002 - Arrêté modificatif de l'arrêté n° 7120210215001portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (2 pages)	Page 11
71-2021-11-22-00003 - Arrêté modificatif de l'arrêté n° 7120210225007 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)	Page 14

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-11-22-00001



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

secrétariat général commun
départemental

**Arrêté n°
portant modification de l'annexe de l'arrêté n° 71 2021 07 06 00003 portant
organisation budgétaire**

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi 85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien Charles en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du président de la République du 26 septembre 2019 portant nomination de Monsieur David-Anthony Delavoët en qualité de secrétaire général de Saône-et-Loire ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux;

Vu l'arrêté ministériel n°20/2687/A du 22 décembre 2020 portant nomination de Patricia PERRIER, directrice du secrétariat général commun de la préfecture de Saône-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période de trois ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 portant organisation budgétaire issue de la régionalisation CHORUS;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-07 06 00003 du 6 juillet 2021 portant modification de l'arrêté n°71-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 portant organisation budgétaire issue de la régionalisation CHORUS;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE


Article 1: l'annexe de l'arrêté n°71-2021-07 06 00003 du 6 juillet 2021 portant modification de l'arrêté n°71-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 portant organisation budgétaire issue de la régionalisation CHORUS est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Article 2 : cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du « télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Article 3 : Monsieur le secrétaire général, Monsieur le directeur régional des finances publiques, Madame la directrice du secrétariat général commun départemental, les membres du corps préfectoral ainsi que les agents mentionnés dans l'annexe, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 22 NOV. 2021

Le Préfet,



Julien CHARLES

Annexe à l'arrêté préfectoral portant organisation budgétaire

1 – Délégation aux services prescripteurs

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
<p>- Signature des formulaires de codification</p> <p>- Saisie des expressions de besoin</p> <p>- Constatation des services faits</p>	<p>Services du secrétariat général commun départemental</p>	<p>Sophie DEGROLARD Stéphanie DELONG Aurélie NUNES Cyrille ROULOT Michel VAYER Alexandrine PERONA Guillaume MARTINS Maud DE HARO Marie-Laure CATHERIN Sonia METROP Isabelle SAMBARDIER Morgane PINCEMIN Isabelle GUILLOT Aurélie BRENACHOT</p>
	<p>Préfecture – BSCD</p>	<p>Pierre NEHLIG Thérèse LEJEUNE DE KERGADEDEC</p>
	<p>Préfecture – BOPSI</p>	<p>Marine LORNE Claire MOREL</p>
	<p>Préfecture – SPIAT</p>	<p>Jonas DOUSSOT Sylvie GAGET Dominique SALATA Julie CHKHAIDZE</p>
	<p>Préfecture – BCC</p>	<p>Christine BORGAT Samuel DELPECH Corinne PUZENAT</p>
	<p>Préfecture – BRE</p>	<p>Cécile LAPALUS Rachel MARGUET Fabienne MOREAU</p>

2 – Délégation aux porteurs de cartes d'achat

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des dépenses - Constatation des services faits 	Résidence préfet	Christian ROUZEAU
	Sous-préfecture Autun	Sylvie GUAGLIANONE
	Sous-préfecture Chalon/Saône	Michèle BILLARD
	Sous-préfecture Charolles	Céline PLANE
	Sous-préfecture Louhans	Elisabeth ALEXANDRE
	SGCD – service logistique infrastructure	Raymond MARC
	SGCD – service logistique infrastructure	Pascal BESSON
	SGCD – direction	Patricia PERRIER
	SGCD – service finances	Sophie DEGROLARD
	SGCD – SIDSIC	Johan CHABBERT

3 – Délégation au référent départemental CHORUS et à ses suppléants (module communication de CHORUS Formulaire)

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
Échanges entre SFACT, CSPR et SGCD pour la transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer...	SGCD-Service finances <i>Référente départementale</i>	Sonia METROP
	SGCD – Service finances <i>Suppléants</i>	Sophie DEGROLARD Stéphanie DELONG Aurélie NUNES Cyrille ROULOT Michel VAYER Alexandrine PERONA Guillaume MARTINS Maud DE HARO Marie-Laure CATHERIN Isabelle SAMBARDIER

4 – Délégation au référent CHORUS Formulaire

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> - Signature des formulaires de codification - Saisie des expressions de besoin - Constatation des services faits 	SGCD-Service finances	Sophie DEGROLARD Stéphanie DELONG Aurélie NUNES Cyrille ROULOT Michel VAYER Alexandrine PERONA Guillaume MARTINS Maud DE HARO Marie-Laure CATHERIN Sonia METROP Isabelle SAMBARDIER

5 – Habilitations CHORUS DT

Rôle CHORUS DT	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation	Bénéficiaires de la délégation
Référents départementaux ASSIST : saisie des ordres de mission (OM) et des états de frais (EF)	SGCD – service finances	Sophie DEGROLARD Stéphanie DELONG Aurélie NUNES Cyrille ROULOT Michel VAYER Alexandrine PERONA Maud DE HARO Marie-Laure CATHERIN Sonia METROP Isabelle SAMBARDIER	
DEFAULT : grand voyageur		Didier GAUJOUR Michel DEFRANCE Hervé BALLUFFIER Claudine REPIQUET Eric SCHREINER Thierry POINT Fabien REBISCHUNG-MARC Didier BERRY Nicolas SENAUD Pascal BLERIOT Pierre CHATELET Olivier DOURDIN Philippe HAYOTTE	
VH1 = valideurs hiérarchiques	Préfet Directeur de Cabinet	François-Xavier RICHARD Nathalie LALEVÉE Christine DELISSEY	
	Préfecture – secrétariat général	David-Anthony DELAVOËT Sandrine COMTET	
	Préfecture – BCIRET	Christophe DARRASSE Stéphanie CARON	

VH1 = valideurs hiérarchiques	SGCD	Directrice	Patricia PERRIER
		Directrice-Adjointe	Florence PONCET
		Service Finances	Sophie DEGROLARD Stéphanie DELONG Aurélié NUNES
		Service logistique	Pascal BESSON Etienne MAGNIEN Pascale TARLET
		SIDSIC	Eric SCHREINER Johan CHABBERT Thierry POINT Christian FOUILLOUX
		Service Ressources humaines	Patricia HEDOUIN Sindie FROMENT Isabelle GUILLOT
	Direction des Sécurités	Performance	Anastasia SOGNY
		Directrice	Danielle BALU
		Sécurité civile et défense	Pierre NEHLIG Thérèse LEJEUNE DE KERGARDEC
	SPIAT	BOPSI	Sébastien GRANGE
		Chef	Imad BENTAHAR Yvan MATZ Julie CHKHAIDZE
	DCL	Directrice	Anne MAGNAVAL
		SAJC	Silvie MAUSSAN Mélanie BOULAY
		BMI	Anne-Marie VIEILLE Raouf SELLAMI Jean-Baptiste PELISSON
		BRE	Fabienne MOREAU Rachel MARGUET Gaelle BOUTON
		BCC	Samuel DELPECH
	Sous-préfecture Autun		Marc MAKHLOUF Catherine BIZOUARD Christine ROY Sylvie GUAGLIANONE
			Olivier TAINURIER Maxime GUTZWILLER BETTING Patricia PRIET Vanessa CALI
	Sous-préfecture Chalon/Saône		Jérôme AYMARD Géraldine VROLANT Sarah TOPNOT
	Sous-préfecture Charolles		Philippe DEBORDE Laurent GOURILLON Mélanie BADET

<p>SG = valide conformité OM</p> <p>GC = contrôle conformité OM</p> <p>GV = valide EF pour envoi DP dans CHORUS</p> <p>FC Consultation = visualise relevé opérations</p> <p>FC Saisie = rapproche lignes relevé avec OM correspondants</p> <p>BUDLOCDOT = suit exécution dépenses</p> <p>REPORT = accède fonction reporting de l'outil</p> <p>FC Validation = valide relevé pour envoi DP dans CHORUS</p>	<p>SGCD Service Finances</p>	<p>Sophie DEGROLARD Stéphanie DELONG Aurélié NUNES Cyrille ROULOT Michel VAYER Alexandrine PERONA Maud DE HARO Marie-Laure CATHERIN Sonia METROP Isabelle SAMBARDIER</p>
---	--	--

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-11-22-00002



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN
DÉPARTEMENTAL**

Arrêté n°

portant modification de l'arrêté n° 71 2021 02 15 001 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles modifié par le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-10-05-005 du 5 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté n°20/2687/A du 22 décembre 2020 portant nomination de Madame Patricia PERRIER, directrice du secrétariat général commun départemental de Saône-et-Loire à compter du 1er janvier 2021 pour une période de 5 ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71- 2021-01-15-005 du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Patricia PERRIER, directrice du secrétariat général commun départemental ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2021-02-15-001 du 15 février 2021 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental en matière d'administration générale ;

Considérant la nomination au sein du secrétariat général commun départemental de Mme Sophie Degrolard, cheffe du service Finances;

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté n° 71 2021 02 15 001 du 15 février 2021 portant subdélégation de signature est modifié ainsi qu'il suit :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tout acte relevant de leur domaine d'intervention spécifique à :

alinéa 2 :

« - Madame Sophie DEGROLARD, cheffe du service « finances »,

En cas d'absence de Madame Sophie DEGROLARD, la subdélégation prévue au présent article est conférée à :

- Madame Stéphanie DELONG, adjointe à la cheffe du service « finances », cheffe de l'unité « dépenses de fonctionnement »
- Madame Aurélie NUNES, adjointe à la cheffe du service « finances », cheffe de l'unité « dépenses immobilières ». »

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du « télérécurse citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Article 3 : La directrice du secrétariat général commun départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 22 NOV. 2021

Par déléation,
La directrice, du SGC

Patricia PERRIER

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-11-22-00003



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL COMMUN
DEPARTEMENTAL**

**Arrêté n°
portant modification de l'arrêté n° 71-2021-02-25-007 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement secondaire**

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles modifié par le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Juliën CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-10-05-005 du 5 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté n°20/2687/A du 22 décembre 2020 portant nomination de Madame Patricia PERRIER, directrice du secrétariat général commun de Saône-et-Loire à compter du 1er janvier 2021 pour une période de 5 ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2021-01-15-006 modifié portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2021-02-25-007 du 25 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire ;

Considérant la nomination de Mme Sophie DEGROLARD, en qualité de cheffe du service finances au sein du Secrétariat général commun départemental ;

A R R E T E

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté n° 71-2021-02-25-007 du 25 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, est modifié ainsi qu'il suit :

« Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Sophie DEGROLARD, cheffe du service Finances, à effet de signer pour les BOP 354 (HT2), CAS 723, BOP 349, BOP 362, BOP 363, BOP 206-215-216-217-176-124 : action sociale des personnels des DDI et des services de préfecture :

- la validation des expressions de besoin et les bons de commandes d'un montant inférieur à 10 000€,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- la constatation des services faits.

Subdélégation est également donnée à :

- Madame Stéphanie DELONG, adjointe au chef du service « finances », cheffe de l'unité « dépenses de fonctionnement »

- Madame Aurélie NUNES, adjointe au chef du service « finances », cheffe de l'unité « dépenses immobilières »

à effet de signer dans les limites financières de la subdélégation accordée à Madame Sophie DEGROLARD

- les fiches d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré ;
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et recettes ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses ;
- la constatation des services faits pour les dépenses correspondantes.

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du « télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Article 3 : La directrice du secrétariat général commun de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 22 NOV. 2021

Pour le Préfet,
Par déléation,
La directrice, du SGCD



Patricia PERRIER